



L'ENTRETIEN

Journal d'information des employé(e)s d'entretien de la STM

Le 7 décembre 2023

« INJUSTICE DÉMOCRATIQUE ! RENTE D'INVALIDITÉ ! PARCE QUE NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS »

Plusieurs organismes, dont le Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN (CCMM-CSN) ainsi que le Mouvement Les Invalides au front, demandent au gouvernement québécois d'obtenir la justice démocratique concernant la rente d'invalidité et l'abandon de pénalités en relation avec la prestation de la Régie des rentes (la « **RRQ** »).

Les 1^{er}, 2, 3 et 4 mai 2023 se sont tenus les derniers jours d'audiences au Tribunal administratif du Québec (le « **TAQ** »). Le TAQ a rendu une décision favorable aux personnes handicapées, reconnaissant que la pénalité imposée à ceux ayant touché des prestations d'invalidité du RRQ entre 60 et 65 ans est inapplicable.

Le gouvernement conteste la décision du TAQ et en fait appel en Cour supérieure.

Voici un portrait de la situation actuelle :

Vous recevez une rente d'invalidité ?

Savez-vous qu'à 65 ans, le gouvernement québécois vous dira : « Miracle ! Votre invalidité a disparue ! » et remplacera celle-ci par une pension de retraite qui sera diminuée de 24%... comme si vous aviez volontairement pris votre rente à 60 ans. Nous sommes tous concernés ! Le Québec est l'unique province canadienne qui applique cette mesure **injuste** et **discriminatoire**.

Vous êtes en bonne santé et actif ? Aujourd'hui, oui, mais demain ? Personne n'est à l'abri des aléas de la vie ! Ceci nous concerne tous !

Nous vous invitons à signer la pétition en grand nombre afin de faire annuler la contestation du gouvernement, en cliquant sur le lien de cette publication.

Votre Comité de Défense des Travailleurs Accidentés